



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas  
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928  
Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2011/38

Le 5 décembre 2011

**Demande en interprétation de l'arrêt du 15 juin 1962 en l'affaire du  
Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande)  
(Cambodge c. Thaïlande)**

**La Cour autorise les Parties à lui fournir par écrit  
un supplément d'information**

LA HAYE, le 5 décembre 2011. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, a autorisé le Cambodge et la Thaïlande à lui fournir par écrit un supplément d'information en l'affaire relative à la Demande en interprétation de l'arrêt du 15 juin 1962 en l'affaire du Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande) (Cambodge c. Thaïlande).

Par lettres en date du 24 novembre 2011, le greffier de la Cour a informé les Parties de la décision, qui se fonde sur le paragraphe 4 de l'article 98 du Règlement de la Cour.

La Cour a fixé au 8 mars 2012 et au 21 juin 2012, respectivement, les dates d'expiration du délai pour le dépôt de ce supplément d'information par le Cambodge et par la Thaïlande.

La suite de la procédure a été réservée.

### Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse n° 2011/22 du 18 juillet 2011, ainsi qu'aux paragraphes 1 à 18 de l'ordonnance rendue par la Cour le même jour. Ces documents sont disponibles dans le dossier de l'affaire, qui figure sur le site Internet de la Cour ([www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org), à la rubrique «Affaires contentieuses»).

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission consistant, premièrement, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, deuxièmement, à donner des avis consultatifs sur

les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle est assistée par un Greffe, son secrétariat international, dont l'activité revêt, d'une part, un aspect judiciaire et diplomatique et, d'autre part, un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction civile uniquement ouverte aux Etats (au contentieux) et à certains organes et institutions du système onusien (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (CPI, la première cour pénale internationale permanente créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organisation judiciaire indépendante composée de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (CPA), institution indépendante créée en 1899.

---

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)